



Compte rendu de l'assemblée générale

Du

Comité Départemental de Spéléologie

Et

Canyon du 65

Date : le 2 mars 2024

De 9h à 12h30

Lieu : salle Ets Clabétès de Saint Pé de Bigorre

L'assemblée est présidée par Madame POITOU Valérie, Présidente de l'association Comité Départemental de Spéléologie et de Canyon des Hautes Pyrénées (65)

Les associés de cette association se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée individuellement, par mail, par la Présidente du CDSC65.

Sont présents :

M. Thomas BRACCINI, M. Alain DOLE, M. Marc CHANLIAU, M. Patrick DEGOUVE, grands électeurs, élus par le GSHP, lors de son assemblée générale qui a eu lieu le 6 janvier 2024.

M. Laurent RIGOU, M. Ronan BOUVIER, M. Fabien DEVIC, grands électeurs élus par le SNEC

Mme Valérie POITOU, M. Jean Luc LACRAMPE, M. Jean Luc FEYDIT, M. Yann ROBERT, Mme Catherine KATKOFF, M. Alain MASSUYEAU, Mme Valérie CLAVERIE, M. Pierre CLAVERIE, M. Bruno NURISSO, Mme Sandrine DEGOUVE, Mme Geneviève RIGOU, M. Pascal FRANCOIS

Soit un total de 19 associés présents

Sont excusés :

M. Thomas FLORIOT, Mme Edith LAFON, Mme Tiphaine VITTET, M. Regis PAQUET, M. Jean ESQUERRE, M. Etienne PORCEL, M. Jean Noel RUMEAU

La présidente constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

La présidente rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Rappel de la convocation à l'AG annuelle ordinaire 2023 le 2 mars 2024



- Présentation du CDSC et la place du comité dans la Fédération Française de Spéléologie
- Liste des clubs présents dans le département et des individuels
- Activités des clubs et individuels
- Appel de présence des grands électeurs à l'AG, élus par leurs clubs ou par les individuels (seuls votants les résolutions)
- Signature de la feuille d'émargement
- Approbation du P.V. d'AG 2022, le 4 mars 2023
- Bilan 2023 des commissions du CDSC
- Lecture du rapport moral
- Lecture du rapport d'activités
- Lecture du rapport financier
- Compte-rendu du vérificateur aux comptes
- **Vote des différentes résolutions (rapports et affectations au bilan)**
- **Election des membres du Comité directeur pour la période 2024-2028**
- **Election du nouveau Président pour la période 2024-2028**
- **Élection du vérificateur aux comptes**
- **Élection des délégués à l'AG du CSRO et de la FFS**
- Orientations du CDSC 2024 préparées par le Comité directeur sortant
- Calendrier 2024
- Budget (prévisionnel) 2024 préparées par le Comité directeur sortant
- Modification du Règlement intérieur (remboursement et abandons des frais)
- **Vote des résolutions pour 2024 (orientations, calendrier & prévisionnel)**
- Inventaire des matériels

La présidente dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de l'association, le bilan, le compte de résultat
- Le rapport moral
- Le rapport d'activités
- Le rapport financier
- Le rapport du vérificateur aux comptes
- Les textes des résolutions soumises au vote de l'assemblée

-Présentation du CDSC65

En 2024, le comité directeur du CDSC65 est composé de :

Mme Valérie POITOU, Présidente

M. Jean Luc LACRAMPE, Vice-Président

M. Marc CHANLIAU, Trésorier

M. Damien VIDAL, Trésorier adjoint

Mme Catherine KATKOFF, Secrétaire

M. Thomas BRACCINI, Secrétaire adjoint



M. Adrien LORENTZ

Mme. Caroline RODRIGUEZ

Les différentes commissions du CDSC65 sont :

- Commission KARSTEAU, présidée par M. Alain MASSUYEAU
- Commission CANYON, présidée par M. Jean Luc LACRAMPE
- Commission SCIENTIFIQUE, présidée par M. Patrick DEGOUVE
- Commission ENVIRONNEMENT, présidée par M. Alain DOLE
- Commission SECOURS, présidée par M. Thomas BRACCINI
- Commission EDSC, présidée par M. Thomas FLORIOT

Liste des clubs, comités directeurs de chaque club

Deux clubs sont présents sur le territoire des Hautes Pyrénées, le **GSHP** et le **SNEC**.

Le **GSHP** comptait, en 2023, 44 spéléo fédérés et 5 membres sympathisants

A partir de 2024, le club est administré par un Comité Directeur composé de 9 membres :

M. Patrick DEGOUVE, Président

M. Alain MASSUYEAU, Trésorier

Mme. Catherine KATKOFF, Secrétaire

M. Jean Noel RUMEAU, M. Jean Luc FEYDIT, MME Sandrine DEGOUVE, M. Marc CHANLIAU, Mme Tiphaine VITTET, M. Thomas FLORIOT

Les effectifs du **SNEC** totalisent une vingtaine de membres.

A partir de 2024, le bureau est constitué de :

M. Laurent RIGOU, Président

M. Hugo CLAVERIE, Trésorier

M. Denis DEMAEGDT, Secrétaire

En 2023, le département des Hautes Pyrénées comptait également 2 spéléos fédérés en individuel, à ce jour, 1 seul, non présent.

Activités des clubs



Le **GSHP** a essentiellement une activité d'exploration (60% de l'activité), de prospection (13% de l'activité) mais aussi de visites de classiques (14% de l'activité) et de la formation (7% de l'activité)

Le nombre de sorties s'élèvent à 136.

Le **SNEC** est un club multi activités (spéléologie, canyon, via ferrata...). C'est un club qui participe à la formation de ses membres. Le SNEC prend part également à différents évènements tels que « la fête de la science » et « la journée du patrimoine »

Bilans 2023 des différentes commissions de CDSC65

Commission banque de données KARSTEAU

Présentée par M. Alain MASSUYEAU

Karsteau est un outil d'inventaire spéléologique. Il permet de saisir l'ensemble des cavités d'un secteur géographique, d'y consigner des données topographiques, photographiques, bibliographiques et scientifiques.

A ce jour 33 fédérés du département ont demandé un accès membre.

Le projet POK est en cours de développement. Il s'agit de référencer les cavités polluées.

Commission Environnement

Présentée par M. Alain DOLE

Pas de bilan pour cette année. M.DOLE demande davantage de coordination pour l'année à venir.

Commission Canyon

Présentée par M. Jean Luc LACRAMPE

Plusieurs actions sur les différents canyons du département ont été réalisées.

Un projet transfrontalier est évoqué. Coté versant espagnol, des web cam sont installées pour pouvoir vérifier le niveau d'eau. Ce projet n'a pas été validé pour les Hautes Pyrénées.

L'activité canyon reste toujours soumise à restriction quant à la période de nidification du Percnoptère.

Commission Scientifique

Présentée par M. Patrick DEGOUVE



Présentation des différentes colorations réalisées, dont la synthèse sera publiée dans « Pyrénées Souterraines »

Les Hautes Pyrénées ont accueilli en 2023 les « Rencontres d'Octobre », qui permettent de mettre en relation des spéléologues de terrain et des scientifiques. Cet événement a rassemblé une trentaine de personnes venant de toute la France métropolitaine.

Une perche transparente a été achetée. Cet outil sert à mesurer les débits. Des tests entre différents équipements restent à venir, afin de comparer leurs degrés de fiabilité.

Des sondes Reef Net ont été déposées à Betharram et doivent être récupérées pour analyse dès que le propriétaire donnera son accord.

Commission Secours

Présentée par M. Thomas BRACCINI

Changement de Conseiller Technique. Thomas BRACCINI remplace Bruno NURISSO au poste de CT, Bruno NURISSO devient Conseiller Technique Adjoint.

Une semaine de formation SSF s'est tenue dans les Hautes Pyrénées en novembre.

2 stagiaires ont participé au stage Equipier/Chef d'Equipe

2 stagiaires ont participé au stage Gestion de surface

1 personne du SSF65 a participé à l'encadrement du stage Equipier/ Chef d'Equipe

A l'issue de ces formations nationales, un exercice secours a eu lieu, à Puts deths Disna, rassemblant sauveteur du 65, 64, 32, mais aussi 46. En tout 80 participants dont 11 du 65.

En 2023, il y a eu une forte mobilisation des sauveteurs SSF65, avec élaboration d'un planning d'action pour 2024 ainsi que le référencement de responsables nécessaire au bon fonctionnement du SSF65.

Il est précisé que la moitié des cordes du SSF est à renouveler, ainsi de la nécessité d'achat d'un barnum pour le PC, PCA.

Il est également souligné que l'accès à la falaise du Castera de St Pé de Bigorre est interdit.

Commission EDSC

M. Thomas FLORIOT est excusé, et le bilan n'a pas été remis à la présidente du CDSC65

La présidente déclare que les documents requis ont été proposés aux grands électeurs dès que les clubs les ont faits connaître, (le SNEC n'ayant fait connaître ses grands électeurs que le 1^{er} mars 2024) et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.



Ouverture officielle de l'Assemblée Générale du CDSC65

Grands électeurs élus

Le **GSHP** a élu ses grands électeurs lors de son Assemblée Générale, ils sont au nombre de 5 :

M. Marc CHANLIAU, M. Patrick DEGOUVE, M. Thomas FLORIOT, M. Alain DOLE, M. Thomas BRACCINI

M. Thomas FLORIOT est excusé. Il a donné procuration à M. Patrick DEGOUVE

Le **SNEC** est représenté par 3 grands électeurs :

M. Ronan BOUVIER, M. Laurent RIGOU, M. Fabien DEVIC

Les **individuels fédérés** ne se sont pas manifestés et n'ont pas fait connaître leur grand électeur.

Les nombres des grands électeurs sont déterminés en fonction des effectifs des clubs.

Ce jour 7 grands électeurs sur 8 sont présents. Le quorum est respecté, permettant à l'assemblée de délibérer valablement.

Rapport moral 2023

Cf annexe

Rapport d'activités 2023

Cf annexe

Rapport financier 2023

Présenté par M. Marc CHANLIAU, Trésorier

Cf annexe



Compte rendu du vérificateur aux comptes

Présenté par M. Alain MASSUYEAU

Après lecture et analyse des comptes, M. MASSUYEAU ne constate pas d'anomalie.

Cf. annexe

Vote des 6 premières résolutions

Les grands électeurs sont invités à voter à main levée.

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport moral, l'approuve pour l'exercice clos le 31/12/2023

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des grands électeurs.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport d'activités, l'approuve pour l'exercice clos le 31/12/2023

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des grands électeurs.

Troisième résolution

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du vérificateur aux comptes, l'approuve pour l'exercice clos le 31/12/2023

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des grands électeurs.

Quatrième résolution

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport financier, l'approuve pour l'exercice clos le 31/12/2023

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des grands électeurs.

En conséquence, l'assemblée donne quitus aux administrateurs comité directeur pour sa gestion au cours dudit exercice.



Cinquième résolution

Les associés décident d'affecter les pertes de l'exercice clos le 31/12/2023, et qui se chiffrent à trois cent trente-deux euros et quarante-quatre centimes (332.44 euros), de la manière suivante :

Le déficit sera affecté aux comptes :

- De report à nouveau
- De réserves libres afin de les diminuer

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des grands électeurs.

Sixième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Mme Valérie POITOU pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des grands électeurs.

Election des membres du Comité directeur pour la période 2024-2028

Conformément aux statuts, les candidats ont eu jusqu'au 1^{er} mars minuit pour se faire connaître.

Lors de la réunion du 15 février 2024, les statuts du CDSC65 ont été votés à l'unanimité par le comité directeur.

Sont disponibles 8 places au comité directeur + 1 place pour un médecin.

Une application de vote pour Android a été mise en place et explicitée aux grands électeurs.

Sont candidats pour intégrer le comité directeur :

Mme Edith LAFON, Mme Catherine KATKOFF, Mme Valérie POITOU, M. Thomas BRACCINI, M. Fabien DEVIC, M. Marc CHANLIAU, M. Jean Luc FEYDIT, M. Jean Luc LACRAMPE.

M. Alain MASSUYEAU lance les votes.

Résultats des votes

| Candidats | 1 ^{er} tour | | 2 ^{eme} tour | |
|-----------|----------------------|--------|-----------------------|--------|
| | Pour | contre | pour | contre |
| LAFON | 8 voix | 0 voix | | |
| KATKOFF | 8 voix | 0 voix | | |
| POITOU | 8 voix | 0 voix | | |



| | | | | |
|----------|--------|--------|--------|--------|
| BRACCINI | 7 voix | 1 voix | | |
| DEVIC | 8 voix | 0 voix | | |
| CHANLIAU | 8 voix | 0 voix | | |
| FEYDIT | 8 voix | 0 voix | | |
| LACRAMPE | 3 voix | 5 voix | 3 voix | 5 voix |

Sont élus membres du comité directeur du CDSC65 pour la période 2024/2028 :

Mme Edith LAFON, Mme Catherine KATKOFF, Mme Valérie POITOU, M. Thomas BRACCINI, M. Fabien DEVIC, M. Marc CHANLIAU, M. Jean Luc FEYDIT.

Election du nouveau Président du CDSC65 pour la période 2024/2028

M. Jean-Luc FEYDIT est candidat

M. Jean Luc FEYDIT est élu Président pour les quatre prochaines années à l'unanimité des grands électeurs

Les nouveaux membres du comité directeur se retirent pour l'élection du Bureau : Secrétaire et Trésorier.

Le comité directeur a délibéré :

M. Marc CHANLIAU, trésorier

Mme Catherine KATKOFF, secrétaire

Reprise de l'AG.

Election du nouveau vérificateur aux comptes 2024

Pas de candidature.

Les grands électeurs procèdent à l'élection des représentants aux AG régionale du CSRO et nationale de la FFS

5 places sont disponibles pour les représentants AG régionale

Les candidats sont M. Alain DOLE, M. Jean Luc LACRAMPE, M. Fabien DEVIC

Elections pour les représentants AG régionale

| | | |
|-----------|----------------------|-----------|
| Candidats | 1 ^{er} tour | 2eme tour |
|-----------|----------------------|-----------|



| | pour | contre | pour | contre |
|----------|--------|--------|--------|--------|
| DOLE | 4 voix | 4 voix | 4 voix | 4 voix |
| LACRAMPE | 4 voix | 4 voix | 4 voix | 4 voix |
| DEVIC | 7 voix | 1 voix | | |

M. Fabien DEVIC est élu représentant à l'AG régionale du CSRO à la majorité de 7 grands électeurs.

1 place est disponible pour un représentant pour l'AG nationale

M. Jean Luc LACRAMPE est candidat

Election pour le représentant à l'AG nationale

| Candidat | 1 ^{er} tour | | 2eme tour | |
|----------|----------------------|--------|-----------|--------|
| | pour | contre | pour | contre |
| LACRAMPE | 6 voix | 2 voix | | |

M. Jean Luc LACRAMPE est élu représentant à l'AG nationale de la FFS à la majorité de 6 grands électeurs

M. Alain MASSUYEAU clôture les votes.

Orientations du CDSC65 2024 préparées par le comité directeur sortant

Les orientations proposées par le comité directeur sortant sont l'exploration du massif, un soutien à la commission environnement, mais également à la commission canyon, à la commission scientifique, à l'initiation à la spéléologie.

Afin de promouvoir au mieux la spéléologie, il est proposé un investissement aux Journées Nationales de la Spéléologie et du Canyon.

Budget 2024 préparé par le comité directeur

Le comité directeur sortant fait savoir qu'il présentera le budget au plus tard le 15 avril 2024

Rajout d'un paragraphe au Règlement Intérieur.

L'assemblée générale fixe les modalités de remboursement des frais de déplacements, de mission, ou de représentations effectuées par les membres actifs de l'association dans le cadre de leur activité de bénévole exclusivement.



Les frais occasionnés par des missions ou des stages autres que celles liées à l'administration de l'association doivent figurer au budget présenté à l'assemblée générale et sont votés par cette dernière.

En cas de frais survenant après l'AG et n'ayant pas pu faire l'objet d'un vote à cette occasion, c'est au comité directeur qu'il revient de prendre la décision.

Celle-ci devra être prise avant l'engagement des dépenses concernées, sans aucune dérogation possible, sauf à revenir devant l'AG suivante, qui statuera pour l'exercice suivant.

En cas d'acceptation du remboursement des frais, le bénéficiaire pourra opter pour la procédure d'abandon de frais, et ce dans les limites possibles que prévoit la loi (cf. explications légales dans question publiée au JO le 31/07/2012 page 4558, réponse publiée au JO LE 19/03/2013 page 3057)

Septième résolution

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport d'orientation par le comité directeur, l'approuve pour l'exercice en cours 2024

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des grands électeurs.

Huitième résolution

L'assemblée, après avoir entendu la demande de présentation postérieure de budget par le comité directeur, l'approuve pour l'exercice en cours 2024

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des grands électeurs.

Neuvième résolution

L'assemblée, après avoir entendu la lecture de la modification du règlement intérieur préparée par le comité directeur, adopte cette modification.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des grands électeurs.

Clôture de l'assemblée générale du CDSC65

Information donnée par M. Jean Luc LACRAMPE que la FFS met en place un document référentiel contrôleur EPI. Souligne également que la réglementation EPI a évolué : les EPI classe 3 doivent être détruits à la fin de la date limite d'utilisation préconisée, les EPI classe 2 peuvent être vendus jusqu'à 1 an avant la date limite d'utilisation préconisée.

Comité Départemental de
Spéléologie et de Canyons
des Hautes-Pyrénées



M. Jean Luc LACRAMPE informe également que le congrès régional se déroulera dans les Hautes Pyrénées pour l'année 2025.

Présidente de séance, Mme Valérie POITOU

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'V' followed by a horizontal line and a small flourish.

Le Président, M. Jean-Luc FEYDIT

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style that clearly identifies the name 'Feydit'.

La Secrétaire, Mme Catherine KATKOFF

A handwritten signature in black ink, featuring a bold, stylized 'K' followed by several diagonal strokes.